



FONTENAY-TRÉSIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE **N° 2023-177**

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA GUINGUETTE AVENUE PIERRE DE COUBERTIN

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande, en date du 2 juin 2023, de **Monsieur Christophe LAGRÈVE**, président de l'association « **Fontenay Animation** » domiciliée 26 avenue du G^{al} de Gaulle, 77610 FONTENAY-TRÉSIGNY, et qui doit intervenir sur le domaine public pour l'installation de barnums et/ou de tables à l'occasion de « La Guinguette », **avenue Pierre de Coubertin**,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : L'association « **Fontenay Animation** » est autorisée à occuper le domaine public à l'occasion de « **La Guinguette** », face au n° 1 avenue Pierre de Coubertin, sur l'ancien terrain de pétanque.

Article 2 : La présente autorisation est valable **le samedi 24 juin 2023**.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- L'association « **Fontenay Animation** », (✉ fontenay.animation77@orange.fr).



Fait à Fontenay-Trésigny,
le 2 juin 2023

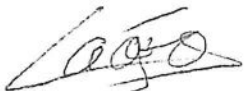
Le Maire,
Patrick ROSSILLI

☒ **Demande d'arrêté d'occupation du domaine public** Manifestation "LA GUINGUETTE"

(Préciser la zone exacte de l'emplacement demandé) et/ou un petit schéma

- =Tout l'ancien terrain de pétanque face à l'entrée de la halle de la gare=
-
-
-

Signature :



Président(e) de l'association
Le 2 juin 2023

M. Christophe AGREVE

Avis du Maire :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Le Maire,

Patrick ROSSILLI

